28 SEPTEMBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/09-01 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ET FINANCEMENT AU TITRE DE L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES EN FAVEUR DU TCHAD : ALLOCATION ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1 Prend note de l'évaluation réalisée par le Groupe consultatif technique indépendant sur les facteurs favorables à la transformation du système au Tchad, notamment ceux considérés comme hautement prioritaires dans l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/09 DOC 01

2 Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec le Tchad (annexe 4).

3 Approuve les déclencheurs proposés par le Tchad (mesures, cibles et montants correspondants indiqués au tableau 1) pour accéder à l'allocation supplémentaire.

4 Invite le Tchad à soumettre, et lui accorde un délai supplémentaire pour le faire au plus tard le 30 avril 2024, une requête de financement d'un montant total de 89 416 000 dollars, dont un financement pour la transformation du système (64 416 000 dollars) et un financement au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles (25 000 000 dollars), conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques pour les financements du GPE tel que présentés au tableau 1, avec l'option d'inclure une allocation supplémentaire de 16 104 000 dollars, sous réserve d'une décision du Conseil d'administration attestant de l'atteinte des déclencheurs de l'allocation supplémentaire.

Tableau 1. Résumé des paramètres stratégiques et des allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation totale au titre du financement pour la transformation du système[1]	80 520 000
	… dont une allocation supplémentaire pour la transformation du système (financement complémentaire) subordonnée à l'atteinte des déclencheurs pertinents — 20 % du montant total du financement pour la transformation du système	16 104 000
	Allocation du financement pour la transformation du système	64 416 000

[1] L'allocation indicative de départ du financement pour la transformation du système était de 90 520 000 dollars, sur lesquels 10 000 000 dollars ont été prélevés dans le cadre d'un financement accéléré approuvé en août 2023.

b.	Allocation au titre du financement de l'accélérateur de l'éducation des filles	25 000 000
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et critères d'accès à une allocation supplémentaire*** ▪ Coordination sectorielle (Financements coordonnés) ▪ Volume, équité et efficience des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation o Déclencheur 1 : Recrutement de 500 enseignants communautaires en 2025 (10 % de l'allocation disponible au titre du financement pour la transformation du système) o Déclencheur 2 : Réduction du taux de redoublement dans l'enseignement primaire : - Adoption de mesures administratives appropriées (nouvel arrêté ministériel) pour limiter le taux de redoublement entre les sous-cycles, à évaluer en 2026 (5 % de l'allocation disponible au titre du financement pour la transformation du système). - Élaboration et mise en œuvre de deux modules dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants sur les stratégies pédagogiques visant à soutenir les élèves en difficulté et à modifier les convictions des enseignants sur la valeur du redoublement, à évaluer en 2026 (5 % de l'allocation disponible au titre du financement pour la transformation du système).	
d.	**Axes prioritaires des financements du GPE :** Transformer la qualité et la performance des enseignants afin d'améliorer l'accès équitable à une éducation de qualité : i) perfectionnement professionnel intégré et transformateur des enseignants par le renforcement de leurs connaissances des matières et de la didactique ; ii) optimisation de la gestion des enseignants, par des processus plus équitables et une meilleure motivation, en accordant une attention particulière à la parité hommes-femmes ; et iii) amélioration des principaux facteurs favorables à l'apprentissage.	